

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 31 mars 2023

N° 2023-192

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST

Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE

Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Jérôme PESCINA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM

M Kévin SUBRENAT à M Patrick BORET

M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50 Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53 Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53 M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30

Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40

Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30 M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30

M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30 Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00

Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45

M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15

M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15

M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32

M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32

Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00 M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40

M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30

M. Laurent GUILEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de

12h20

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25 Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10

Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53

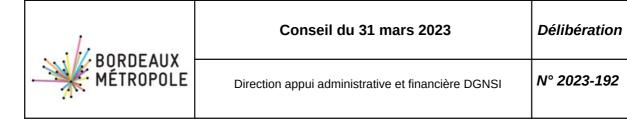
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25

M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25

Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00 Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30



Proposition d'adhésion à la centrale d'achat CAIH - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les services de téléphonie et communication mobile proposés par le Service Commun Numérique pour

les agents de Bordeaux Métropole et des communes ayant fait le choix de mutualiser la compétence

Numérique et Systèmes d'Information nécessitent des prestations de certifications assurant la conformité de la facturation. Ce service est actuellement couvert par un marché qui arrive à son terme, conclu auprès d'une centrale d'achat, l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

C'est pourquoi la Direction générale du numérique et des systèmes d'information a exploré et étudié les

possibilités de contractualisation dans le domaine, dont celle offerte par la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH).

La Centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH) est une association loi 1901 qui a pour objectif de mutualiser l'achat informatique de ses adhérents. Créée en 2014 entre 6 membres fondateurs issus du secteur de la santé dont l'UniHA, l'Etablissement Français du Sang et la Fédération Hospitalière de France (FHF), cette centrale s'est ouverte à d'autres acteurs institutionnels. Elle comprend aujourd'hui plus de 1 500 adhérents relevant ou non de l'univers hospitalier, soit des établissements publics ou privés de santé, des associations privées à but-non lucratif et d'autres administrations.

Au regard des attentes en termes de maîtrise des coûts, les marchés notifiés par la CAIH présentent un grand intérêt pour Bordeaux Métropole. Ils proposent en effet des conditions très avantageuses financièrement grâce à la puissance de contractualisation de la centrale d'achats avec les fournisseurs du marché. C'est particulièrement le cas pour un marché de prestation en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage de télécommunications.

Ce marché à bons de commande détenu par la société SRC Solution est une offre profitable à Bordeaux Métropole à plusieurs égards : cette prestation de certification de factures garantit la conformité et l'optimisation des dépenses métropolitaines en matière de téléphonie, pour un coût maîtrisé, et dans des conditions souples et adaptées. L'association CAIH permet une contractualisation directe avec les titulaires de ces lots, et ne joue pas le rôle d'intermédiaire pendant l'exécution, ce qui favorisera un dialogue direct avec le prestataire.

L'adhésion proposée permettra un accès à l'ensemble des marchés de la CAIH. Cette

adhésion

s'accompagne d'une cotisation forfaitaire annuelle d'un montant de 1 500 € sous réserve d'évolution.

De plus, pour chaque marché utilisé, Bordeaux Métropole devra verser une contribution financière

annuelle forfaitaire définie dans la « convention de service d'achat centralisé » spécifique à chaque

marché. Le fait d'adhérer à cette centrale d'achat permettra, en tant que de besoin, de bénéficier d'autres marchés ultérieurement, via la signature de nouvelles « conventions de service d'achat centralisé » avec la CAIH.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L.2113-2 et suivants du Code de la commande publique sur le recours aux centrales d'achat.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'adhésion à la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH) permettra à Bordeaux Métropole de recourir à un catalogue de marchés proposant des conditions avantageuses,

DECIDE

<u>Article 1</u> : d'autoriser l'adhésion de Bordeaux Métropole à la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (CAIH).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer

tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention d'adhésion à la CAIH, ainsi que toute « convention de service d'achat centralisé » pour la mise à disposition d'un marché de la CAIH,

Article 3 : d'autoriser le versement d'une cotisation forfaitaire annuelle à hauteur du montant prévu par la convention d'adhésion afin de pouvoir bénéficier des accords-cadres et marchés notifiés par celle-ci,

Article 4 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice 2023, section de fonctionnement, chapitre 11, compte 6281, fonction 020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023

Pour expédition conforme,

la Conseillère déléguée,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023

Madame Delphine JAMET